L'OEB propose trois options pour le dépôt en ligne. L'application ePCT, fournie par l'OMPI, est également un mode de dépôt accepté à l'OEB. Ce tableau vous aidera à choisir l'option la mieux adaptée à vos besoins.

	Dépôt en ligne (OLF)	Dépôt en ligne 2.0	Dépôt par formulaire en ligne	ePCT
De quoi s'agit-il?	Vous préparez tous vos documents (sauf la requête) hors ligne au format PDF ou XML (à l'aide du logiciel PATXML). Vos documents sont stockés localement et peuvent être consultés et réutilisés ultérieurement à tout moment. Un accusé de réception est émis immédiatement au moment du dépôt.	Le dépôt en ligne 2.0 est une application basée sur Internet n'impliquant pour l'utilisateur aucune mise à jour (sauf pour Cryptovision, le logiciel de la carte à puce. Si vous utilisez déjà la vérification en deux étapes, aucune mise à jour n'est nécessaire). Vous préparez tous vos documents (sauf la requête) hors ligne au format PDF ou XML. Vos documents sont stockés sur le serveur de l'OEB durant tout le processus et peuvent être consultés et réutilisés. Un accusé de réception est émis immédiatement au moment du dépôt.	Le dépôt par formulaire en ligne est une application basée sur Internet n'impliquant pour l'utilisateur aucune mise à jour. Vous préparez d'abord tous vos documents, y compris la requête, hors ligne au format PDF, et ensuite vous les envoyez. Les documents ne sont pas stockés et ne peuvent pas être récupérés ou réutilisés ultérieurement. Un accusé de réception est émis immédiatement au moment du dépôt.	Il s'agit d'une application basée sur Internet n'impliquant pour l'utilisateur aucune mise à jour. Vous préparez tous vos documents (à l'exception de la requête) hors ligne au format PDF ou DOCX (ePCT convertit DOCX en XML), et ensuite vous les envoyez. Vos documents sont stockés sur le serveur du BI pendant toute la procédure et peuvent être récupérés ou réutilisés à tout moment par la suite. Un accusé de réception est émis immédiatement au moment du dépôt.
Procédures prises en charge	 EP 1001 EP 1200 (euro-PCT) EP 1038 (y compris pour la procédure de recours) Demande PCT (PCT/IPEA/401) PCT SFD (actions ultérieures) 	 EP 1001 EP 1200 (euro-PCT) EP 2300 (Opposition à un brevet européen) EP 1038 (y compris dépôt, recherche, examen, opposition, limitation et révocation) 	EP 1001 EP 1200 (euro-PCT) EP 1038 (à l'exception des procédures d'opposition, de limitation, de révocation et de recours)	 PCT/RO/101 Demande PCT (PCT/IPEA/401) Cf. Actions > Présenter une demande au titre du Chapitre II Chargement des pièces produites ultérieurement

	Dépôt en ligne (OLF)	Dépôt en ligne 2.0	Dépôt par formulaire en ligne	ePCT
	 EP OPPO (opposition) PCT/RO/101 Le dépôt auprès de plusieurs offices nationaux, notamment pour la procédure nationale et la procédure auprès du BI (PCT RO 101), est pris en charge. UP 7000 (Demande d'effet unitaire) UP 7038 (Lettre d'accompagnement relative à des pièces produites ultérieurement pour le brevet européen à effet unitaire). 	 PCT/RO/101 PCT SFD (actions ultérieures) PCT/IPEA/401 UP 7000 (Demande d'effet unitaire) UP 7038 (Lettre d'accompagnement relative à des pièces produites ultérieurement pour le brevet européen à effet unitaire). EP3002E (Acte de recours) EP 1038 (recours) 	 PCT RO-EPO, PCT ISA-EPO, PCT IPEA (pièces produites ultérieurement) PCT/RO/101 UP 7000 (Demande d'effet unitaire) UP 7038 (Lettre d'accompagnement relative à des pièces produites ultérieurement pour le brevet européen à effet unitaire). 	auprès de l'OEB agissant en tant que RO, ISA ou IPEA
Procédures non prises en charge		Dépôt auprès des offices nationaux	 Opposition Limitation Révocation Procédure de recours Dépôt auprès des offices nationaux Paiements Dépôt de listages de séquences dépôt de pouvoirs dépôt électronique de documents de priorité signature électronique avancée 	 EP 1001 EP 1200 (euro-PCT) EP 1038 EP OPPO (opposition) Dépôts auprès des offices nationaux

	Dépôt en ligne (OLF)	Dépôt en ligne 2.0	Dépôt par formulaire en ligne	ePCT
Conditions	 Les utilisateurs doivent posséder une carte à puce activée ou un compte OEB en utilisant la vérification en deux étapes. Il est possible d'utiliser OLF avec un compte OEB pour envoyer des demandes EP et PCT à l'OEB en tant que bureau de réception, office récepteur ou toute autre capacité. Les utilisateurs qui n'ont pas encore de compte OEB, peuvent en créer un en suivant ce lien. Les utilisateurs qui ont déjà un compte (les utilisateurs qui ont une carte à puce OEB), peuvent migrer vers la vérification en deux étapes, mais le support de cette option s'arrêtera à la fin de l'année 2024, lorsque les cartes à puce seront désactivées. Les utilisateurs qui souhaitent configurer un compte avec une carte à puce et une vérification en deux étapes peuvent suivre ce lien Le logiciel OLF doit être installé avec les bonnes mises à jour. 	 Les utilisateurs doivent s'inscrire au dépôt en ligne 2.0 Les utilisateurs doivent se connecter via leur compte OEB en utilisant la vérification en deux étapes Les utilisateurs qui n'ont pas encore de compte OEB, peuvent en créer un en suivant ce lien. Les utilisateurs qui ont déjà un compte (les utilisateurs qui ont une carte à puce OEB), peuvent migrer vers la vérification en deux étapes, mais le support de cette option s'arrêtera à la fin de l'année 2024, lorsque les cartes à puce seront désactivées. Les utilisateurs qui souhaitent configurer un compte avec une carte à puce et une vérification en deux étapes peuvent suivre ce lien 	Les utilisateurs doivent s'inscrire et reçoivent en quelques minutes un nom d'utilisateur et un mot de passe. Les utilisateurs doivent s'inscrire et reçoivent en quelques minutes un nom d'utilisateur et un mot de passe.	Les utilisateurs doivent s'inscrire et reçoivent en quelques minutes un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ce service nécessite une authentification supplémentaire par ajout d'un certificat numérique au compte utilisateur de l'OMPI, par utilisation d'une carte à puce activée de l'OEB, ou par un mot de passe unique généré par une application ou reçu par un message texte (SMS).

	Dépôt en ligne (OLF)	Dépôt en ligne 2.0	Dépôt par formulaire en ligne	ePCT
	Le logiciel de carte à puce Cryptovision est requis (veuillez contacter support @epo.org pour les détails de téléchargement).			
Accès/ sécurité	La carte à puce ou le compte OEB ne sont nécessaires que pour l'envoi des documents.	La vérification en deux étapes est utilisée pour accéder à l'application. Elle est nécessaire pendant tout le processus, y compris pour la signature. La gestion des comptes permet de limiter l'accès à certaines actions en fonction de l'utilisateur.	Ce service est fourni via une connexion Internet sécurisée.	Ce service est fourni via une connexion Internet sécurisée. La gestion des comptes permet de partager des droits avec d'autres utilisateurs (e-handshake).
Format des documents	PDF ou XML Listages de séquences (ST26)	PDF ou XML Listages de séquences (ST26)	PDF	PDF, DOCX converti en XML, XML, listages de séquences en TXT (ST26)
Recommandé pour qui ?	Tous les utilisateurs	Tous les utilisateurs	Tous les utilisateurs qui déposent encore leurs documents sur papier, soit en tant que solide alternative au dépôt par télécopie (une transmission des documents sans perte de qualité étant garantie), soit en tant que solution de repli si les systèmes de dépôt en ligne (OLF) sont interrompus.	Tous les utilisateurs
Autres informations	 Dépôt en ligne (OLF) Didacticiel sur le dépôt en ligne (OLF) 	 Dépôt en ligne 2.0 Guide de l'utilisateur 	 Dépôt par formulaire en ligne Guide de l'utilisateur (en anglais) 	 Portail ePCT Guide de l'utilisateur (en anglais)